

ETIENNE BLANC

DÉPUTÉ DE L'AIN
MAIRE DE DIVONNE-LES-BAINS
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

Divonne, le 31 janvier 2013

Madame Delphine BATHO
Ministre de l'Ecologie, du Développement
durable et de l'Energie
Hôtel de Roquelaure
246 bd Saint-Germain
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Les circonscriptions dont nous sommes élus sont concernées par des permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dits « de Gex » et « des Moussières ».

Le permis des Moussières impacte les Départements de l'Ain, du Jura, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de la Saône et Loire. Celui de Gex impacte l'Ain, la Haute-Savoie et le Jura.

Accordé le 4 mars 2008, le permis des Moussières a fait l'objet d'une demande de renouvellement le 30 octobre 2012. Votre décision devrait être rendue courant février 2013.

Pour le permis de Gex, une probable demande de reconduction sera formulée dans les mois à venir puisque le permis arrive à échéance en 2014.

Par le présent courrier, nous voudrions attirer votre attention sur le caractère très particulier des sols concernés par ces permis.

Souvent de nature karstique, situés dans des zones montagneuses, les sous-sols contiennent des nappes et des réserves d'eau ainsi que des failles dans lesquelles circulent des réseaux souterrains.

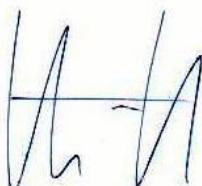
Saisis par de nombreuses associations de défense de l'environnement et par des élus qui sont légitimement inquiets des conséquences que pourrait avoir un permis futur de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur leurs territoires, nous nous permettons d'attirer votre attention, d'une part, sur la nécessité d'appliquer strictement la loi qui interdit l'utilisation de la méthode de fracturation hydraulique et de recherche de gaz de schiste, dite loi JACOB, et d'autre part sur l'impérieuse obligation d'être particulièrement vigilant et attentif aux conséquences négatives que

pourrait avoir l'exploitation de gisements pétroliers , dans le cadre d'autorisations dites « conventionnelles » en raison de la nature spécifique des sous-sols.

Enfin, il existe sur les départements concernés par ces permis des zones d'Appellation d'Origine Contrôlée, notamment en Bresse avec la volaille et la crème de Bresse, dans le Jura et le Pays de Gex avec le Comté, le Bleu de Gex et les vins du Bugey, qu'il convient de protéger.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et souhaiterions connaître vos intentions quant à l'obligation faite à vos services de répondre d'ici le mois de mars à la demande de reconduction du permis dit « des Moussières ».

Veuillez croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre très haute considération.



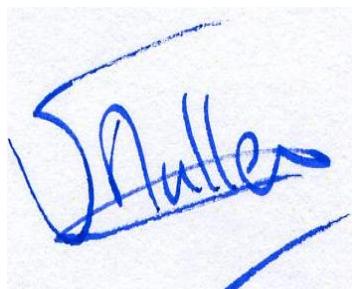
Etienne BLANC
Député de l'Ain



Marie-Christine DALLOZ
Députée du Jura



Damien ABAD
Député de l'Ain



Virginie DUBY-MULLER
Députée de Haute-Savoie



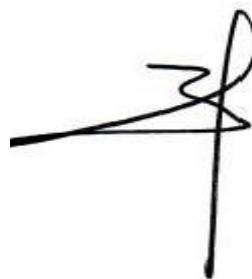
Charles de La Verpillière
Député de l'Ain



Xavier BRETON
Député de l'Ain



Michel VOISIN
Député de l'Ain



Martial SADDIER
Député de Haute-Savoie